



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Comité Directeur de la FFE
28 novembre 2020 – Par Visioconférence
Relevé de conclusions

Présents

Bachar KOUATLY
Stéphane ESCAFRE
Pascal LAZARRE
Jean-Paul GRIGGIO
Olivier DELABARRE
Laurent FREYD
Anémone KULCZAK
Eric LE ROL
Sophie MILLIET
Véronique REVOY
David ROS
Réza SALAMI
Yves MAREK
Eric PRIÉ
Jean STAUNE
Bruno DELPORT (représenté à partir 10h15 par Johanna BASTI)
Frédéric LOYARTE
Sophie FANCELLI
Johanna BASTI
André RASNEUR

Absents excusés représentés

Rudolphe HIDALGO (par Bachar KOUATLY)
Cyrille DIMEY (par Bachar KOUATLY)
Nathalie FRANCO (par Véronique REVOY)
David ROS (par Pascal LAZARRE)

Absents non excusés non représentés

Amélie LACHAT

Présents à titre consultatif

Mathilde CHOISY, Directrice Générale
Luc FANCELLI, Président de la Commission Technique
Jocelyne WOLFANGEL, Directrice Nationale des Échecs au féminin
Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Le Président accueille les membres du Comité Directeur organisé à titre exceptionnel en visioconférence en raison de la situation sanitaire.

I. Ordre du jour et approbation du précédent relevé de décision

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur du 10 octobre 2020

Vote : 20 Pour, 1 abstention, 1 contre,

II. Finances

- Point sur les licences

Mathilde CHOISY informe le Comité Directeur d'une baisse des licences de 27,4 % à la même date. Elle rappelle qu'en l'état des annonces du Gouvernement, il ne peut y avoir aucune homologation avant le 20 janvier, au moins. L'accueil des mineurs reprendra à partir du 15 décembre. La Fédération reste dans l'attente de nouvelles informations pour les activités après le 20 janvier.

- Budget prévisionnel 2021

Bruno DELPORT présente le budget prévisionnel 2020 – 2021.

Il annonce notamment que la convention d'occupation pour le rez-de-chaussée du Château d'Asnières a été dénoncée, ce qui permettra de réaliser une économie importante. Une négociation est en cours au sujet du paiement des loyers antérieurs du rez-de-chaussée sur 2020, la FFE n'ayant pas pu profiter de ces espaces compte tenu du contexte sanitaire.

Bachar KOUATLY rappelle qu'il y a deux conventions d'occupation pour le Château, l'une pour le dernier étage qui accueille les locaux du siège, l'autre pour le reste du château. Ce n'est que cette seconde convention qui est concernée.

Bachar Kouatly signale qu'il a écrit 2 courriers à la mairie d'Asnières car le rez-de-chaussée n'a pu être utilisé car il y a eu confinement. Et nous sommes dans une situation exceptionnelle et de force majeure.

Concernant le siège tous les loyers ont été payés.

Bruno DELPORT informe le Comité Directeur que la présentation des comptes « *divers* » a été précisée pour faire apparaître plus clairement les différents postes de dépenses.

André RASNEUR demande que le prévisionnel tienne compte du fonds de compensation des licences annoncé par le Gouvernement. Il évalue la somme à prendre en compte, pour le budget fédéral, à 7.000 €.

III. Compétitions.(1)

- Point général sur les compétitions

Mathilde CHOISY présente un point d'information sur le calendrier des compétitions.

Luc FANCELLI demande que le calendrier préparé par la Commission Technique Fédérale soit adopté pour que les clubs puissent réserver les salles. Il juge plus facile d'annuler une réservation que de réserver une salle tardivement.

Mathilde CHOISY répond que le calendrier en question est déjà caduque compte tenu des dernières annonces du Gouvernement. Elle rappelle qu'à cette heure la question n'est pas réglée de savoir s'il sera possible de tenir des compétitions avant la fin de l'état d'urgence sanitaire le 16 février 2021. Elle rappelle que lors du précédent état d'urgence sanitaire, les autorités n'ont annoncé la reprise possible des compétitions que la veille de la fin de l'état d'urgence.

Bachar KOUATLY entend la proposition de Luc FANCELLI. Il relève que le fait d'adopter un calendrier « *sous réserves de modification* » laisse également les clubs dans l'incertitude et peut les décourager.

Sophie MILLIET rejoint la position de Luc FANCELLI. Elle considère que cela permettrait d'envoyer un message optimiste aux clubs dans une période particulièrement difficile pour tout le monde.

Laurent FREYD estime qu'il faut trouver une position d'équilibre parce que toute communication fédérale sera suivie d'effets par des centaines de clubs qui vont se projeter dans l'avenir. Il ne faut pas initier un mouvement alors qu'il sera peut-être nécessaire de stopper ce mouvement dans les prochains jours en fonction des nouvelles informations officielles.

Bachar KOUATLY rappelle qu'il ne faut pas lancer de faux espoirs et que l'important dans la situation que nous traversons est de demeurer responsable et en phase avec le réel.

Bachar KOUATLY suggère que le Comité Directeur prévu le 9 décembre 2020 pourra statuer sur ces sujets à la lumière des informations officielles à venir.

Véronique REVOY appelle à faire preuve de prudence et de responsabilité.

- Décision concernant la Coupe de France

Mathilde CHOISY propose l'annulation de la Coupe de France. Les clubs qui ont déjà payé des frais d'inscription bénéficieront de la gratuité sur l'édition de l'année prochaine.

André RASNEUR juge plus judicieux de rembourser uniquement ceux qui ont été qualifiés. Il préconise d'annuler toutes les coupes pour dégager des jours disponibles pour les championnats.

Mathilde CHOISY répond que les remboursements créeraient un problème de trésorerie pour la FFE à un moment où elle en a besoin.

Vote : Unanimité

- Proposition de stage en ligne

Anémone KULCZAK demande au Comité Directeur d'autoriser la Ligue Normandie à organiser des stages d'arbitrage en ligne.

Laurent FREYD expose la position unanime de la DNA qui est contre des stages 100% en ligne pour la formation initiale.

Olivier DELABARRE constate une insuffisance d'arbitres dans sa ligue et note que la période est propice à la formation. Il souscrit à l'importance des contacts humains pour la formation. Il relève néanmoins que les stagiaires sont des licenciés ayant déjà l'expérience des compétitions. Il insiste sur le fait que la proposition porte uniquement sur le premier niveau de formation.

Stéphane ESCAFRE relève que des formations d'arbitrage en ligne ont déjà été organisées par le passé, notamment à destination des DOM-TOM. Il admet qu'une formation en présentiel est préférable mais qu'une formation en ligne vaut mieux que pas de formation du tout. Il conclut que les aspects pratiques de la formation peuvent aussi être traités dans le cadre des stages d'application qui suivent les formations.

Laurent FREYD relève que dans le cas cité par Stéphane ESCAFRE les participants étaient réunis physiquement dans la même salle.

Frédéric LOYARTE propose de repenser la formation en distinguant la phase théorique, qui pourrait être faite en ligne, et la phase pratique.

Sophie FANCELLI rejoint la proposition de Frédéric.

André RASNEUR rappelle l'importance de l'arbitre dans un tournoi qui doit avoir notamment de bonnes qualités relationnelles. Un stage en ligne ne permet pas de déceler ces qualités relationnelles. Il rejoint la position de la DNA. Il relève que la FFE dispose d'une direction de l'arbitrage que beaucoup de fédérations peuvent envier. Il ne comprend pas qu'on demande au Comité Directeur de bafouer l'avis de la DNA.

Olivier DELABARRE considère que la position d'André RASNEUR est discriminante. Il rappelle que le stage d'application permet aussi de vérifier les qualités relationnelles du stagiaire.

Frédéric LOYARTE suggère de reporter le vote au 9 décembre 2020, sur une proposition précise.

IV. Compétitions (2)

- Port du masque obligatoire pour les plus de 6 ans

Bachar KOUATLY rappelle que le port du masque est désormais obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans à l'école.

Il propose de reprendre cette obligation dans le cadre des compétitions FFE.

Vote : Pour 20, Abstention 3

- Autorisation des Comités départementaux d'organiser les qualifications en ligne

André RASNEUR propose d'autoriser les comités départementaux d'organiser leurs qualifications en ligne. C'est une possibilité offerte aux CD, pas une obligation.

Bachar KOUATLY alerte sur le fait que le coût d'organisation des compétitions en ligne est supérieur aux organisations présentiellees en raison des moyens nécessaires à la lutte anti-triche.

Vote : Pour 21, Abstention 2

- Championnat de France des Jeunes

Bachar KOUATLY annonce qu'il est peu probable que le championnat de France jeunes puisse se tenir en avril 2021.

Une autre hypothèse serait de l'organiser en juillet 2021 mais cette option est tout aussi incertaine.

Véronique REVOY considère qu'il faut réorienter les compétitions vers la saison estivale qui semble plus propice en raison de la possibilité d'organiser tout ou partie des événements en extérieur. Elle propose d'instituer un groupe de réflexion qui puisse établir différents scénarios.

V. Organes statutaires

- Nominations à la Commission médicale

Bachar KOUATLY soumet la candidature de quatre médecins pour compléter la Commission médicale, Mathilde CHOISY démissionne de cette Commission.

Le président remercie le docteur Michel Issa, cardiologue, le docteur Tuan-Anh Tran, médecin généraliste et acupuncteur, le Docteur Gérard Bildstein pédiatre à la retraite ainsi le Chirurgien dentiste Lavina Baguant d'avoir accepté d'intégrer la commission médicale afin d'aider le docteur Nathalie Franc présidente de la commission médicale de la FFE en ce moment particulier de crise sanitaire.

Vote : Unanimité

- Démission de la Vice-Présidente et élection d'un nouveau Vice-Président

Bachar KOUATLY soumet la proposition de désigner Yves MAREK membre du Bureau et de le nommer Vice-Président en remplacement de Johanna BASTI, qui démissionne.

Pour l'élection du nouveau Vice-Président, Bachar KOUATLY précise que Monsieur Yves Marek, Haut fonctionnaire, aidera la FFE dans sa mission de transition à titre bénévole avec le Comité

Directeur.

Il indique que si la prorogation est adoptée par les clubs il demandera aux candidats des 3 listes d'aider Yves MAREK dans sa mission de 4 mois.

Le 9 décembre le président démissionnera et quittera le bureau, ce qui le ramènera à 8 membres.

Le président précise aussi, qu'un administrateur a un coût de plus de 400 euros TTC de l'heure. Il estime qu'une annonce faite de 16000 euros est annoncée hors taxe, ce qui représente plutôt 19200 euros.

Il rappelle qu'il faudra clôturer les comptes 2020.

Ceci se fait habituellement avec le président, le trésorier et le trésorier adjoint, qui sont bénévoles, et avec l'expert comptable et le commissaire au compte.

Si un administrateur doit s'occuper de clôturer les comptes ceci engendrera un coût de 40 à 50000 euros comme l'avait annoncé le trésorier Bruno Delport lors du CD du 10 octobre.

Il rappelle de nouveau qu'il s'est engagé à démissionner de ses fonctions de Président dans le cas où l'Assemblée Générale voterait la prorogation. Yves MAREK deviendrait donc Président par intérim.

Vote : Pour 16, Abstention 7

Eric LE ROL constate que le nombre de membres du Bureau est porté à neuf, ce qui n'est pas statutaire. Pour respecter la bonne représentation des femmes, un homme devrait démissionner du Bureau pour rétablir le nombre de 8 membres.

VI. Assemblée Générale du 5 décembre 2020

Bachar KOUATLY rappelle que l'enjeu de cette Assemblée Générale est la prorogation du mandat des membres actuels du Comité Directeur jusqu'aux élections d'avril 2021.

Dans le cas où cette proposition serait rejetée par l'AG, un administrateur judiciaire devra être désigné, ce qui représentera un coût important pour la fédération.

Éric LE ROL parle d'une proposition faite par Éloi RELANGE afin de nommer un administrateur par l'AG.

Maître Rabbé rappelle que les statuts ne permettent pas ce cas de figure, et que le ministère a publié un décret le 22 juillet 2020 permettant aux fédérations de proroger les mandats jusqu'au 30 avril 2021 au plus tard.

C'est ce qu'à fait le CD en respectant à la lettre les consignes du ministère.

Bachar Kouatly intervient en précisant qu'il a annoncé le 31 octobre, lors de l'AG, afin de faire revenir de la sérénité, qu'il démissionnerait à la fin du mandat. Il a présenté un calendrier précis à tous

les présidents de clubs dès début novembre. Il a écrit aux deux autres candidats le 5 novembre leur précisant qu'il démissionnerait et qu'il demanderait à Yves Marek qui a été élu sur une autre liste en 2016 de gérer l'intérim.

À nouveau cet engagement est tenu.

Il leur a aussi indiqué qu'ils seraient associés s'ils le souhaitaient aux décisions du comité directeur de décembre à avril.

Le président a proposé la seule solution politique qui respecte le décret du gouvernement du 22 juillet alors que la proposition de Monsieur Relange n'est malheureusement pas statutaire.

Yves Marek a indiqué qu'en cas de prorogation il travaillerait avec tous les candidats.

Pascal LAZARRE, interpelle le Comité Directeur au sujet de la lettre d'Éloi Relange envoyée au CD. Il indique que ce courriel, où il est fait mention de propos insultants à l'égard du Président et de l'équipe en place, est complètement irrespectueux et dégradant à l'égard de l'Institution. Il perd ainsi toute sa valeur. C'est un « Bad Beat ».

VII. Questions diverses

André RASNEUR interroge Bachar KOUATLY sur certaines dépenses, il évoque une dépense de 6.000 € au BRESIL et de 1.700 € à SAINT-QUENTIN, ainsi que le paiement en espèces de certains joueurs étrangers.

Bachar KOUATLY remercie la prise de parole à propos de l'article du Canard enchaîné.

Il annonce que les inspecteurs ont été pour le moins légers, et que les 6000 euros de taxi au Brésil (fraude à la Carte Bleue) prélevés injustement ont été remboursés à la FFE.

Il espère que les inspecteurs ont pris cela en compte.

À propos de St-Quentin, pour les 1700 euros de dépenses de restaurant, André Rasneur dit qu'on lui a rapporté que cette dépense était liée à l'AG. Le président clarifie les choses.

Cette dépense était celle d'un restaurant où les délégations des joueuses chinoises et françaises ont pris leurs repas de midi et du soir lors du match France-Chine des jeunes filles.

Mathilde CHOISY explique que la facture de SAINT-QUENTIN correspond aux frais de repas de la délégation chinoise qui était invitée, représentant les repas d'une quinzaine de personnes midi et soir pendant trois jours. Elle précise qu'il n'y a qu'une seule carte bleue pour la FFE et que beaucoup des frais payés avec cette carte ne correspondent pas à des frais de représentation du Président, mais qu'il s'agit toujours de dépenses dans l'intérêt de la FFE.

Le Président précise que pour les dépenses en espèces tous les organisateurs de tournois ou présidents de clubs en France y ont eu recours lorsqu'il s'agissait de payer des joueurs étrangers qui n'avaient pas de comptes bancaires en France.

André RASNEUR précise que le montant est élevé.

À nouveau Bachar KOUATLY précise comme il l'a fait lors de l'AG que c'est en toute transparence que le directeur Général (Jérôme VALENTI) est allé chercher les fonds.

Il y a les reçus dans la comptabilité FFE pour tous les montants versés.

Lorsqu'il est prétendu qu'on ne peut pas payer plus de 300 euros en espèces c'est vrai pour quelqu'un résidant en France, pas pour quelqu'un résidant à l'étranger. Il rappelle que les huissiers du trésor public peuvent être payés en chèques, virements ou espèces ! Ce qu'il a dit lors de l'AG du 31 octobre.

Reza SALAMI intervient pour dire son exaspération face à des attaques minables qui visent à discréditer le formidable travail réalisé depuis fin 2016. Il rappelle que le top 12 en 2018 à Brest a pu, grâce à la présence de Karpov et de l'ambassadeur de Russie, générer près de 60000 euros qui ont été payés à la FFE par des mécènes. Ceci a permis entre autres à la FFE de redresser ses finances.

Bachar KOUATLY confirme qu'auparavant la FFE arrivait difficilement à générer 5 ou 10000 euros pour cette compétition. Et que c'est le *Soft power* qui a permis au top 12 de générer ces recettes et non pas la valeur marchande de cette compétition qui n'a pas une grande visibilité sans la présence d'un grand nom.

Jean STAUNE confirme, en tant que responsable d'une autre fédération, que le fait de payer des joueurs étrangers en espèces est tout à fait légal et demeure une nécessité pour beaucoup d'entre eux qui viennent de pays vers lesquels le paiement par virement ou par chèque n'est pas possible. Il constate que la subvention de la ville d'Agen pour les championnats de France est passée de 45.000 € en 2016 à 200.000 € pour Chartres en 2019. Il regrette que Bachar KOUATLY n'ait pas communiqué sur ce succès exceptionnel.

Le Président continue en parlant des attaques abjectes dans *Le Monde* où on prétendait qu'il allait être poursuivi pour prise illégale d'intérêts.

Or les inspecteurs ont lavé le président de cette accusation. Et contrairement aux affirmations mensongères de certains jamais la justice n'a ouvert de procédure à ce sujet.

Le président informe le CD qu'une action en justice a débuté contre les auteurs des lettres anonymes nauséabondes reçues en mai et septembre « Bachar Kouatly et la Fachosphere » et espère que ceux qui ont eu recours à ces méthodes soient démasqués rapidement et ne fassent plus partie du monde des échecs !

La séance virtuelle est levée à 13H30

Le 28/11/2020

Le Président
Bachar KOUATLY



Le Secrétaire Général Adjoint
Pascal LAZARRE

